



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} août 2019

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Mr Emmanuel COLPAERT (donne procuration à M GILLERON), Me Dominique BULTEZ (donne procuration à Me Catherine DE MEYER), Me Martine RICHARD (donne procuration à Mr Damien TAISNE), Mr Michel DUPONT absents excusés.

Secrétaire de séance : Jérémie DELSART

Approbation du CR précédent

1°) Réseaux électriques : travaux de raccordement des écarts.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des échanges avec la DDTM de Lille dans le cadre du permis de construire déposé par Mr GILLERON et Mr BULTEZ pour la réalisation d'un méthaniseur sous le numéro PC05961019A0002 sur la parcelle 98 Route de Valenciennes à Verchain-Maugré.

ENEDIS a informé le SIDEGAV (autorité concédante) de la nécessité de réaliser des travaux de raccordement pour alimenter ladite parcelle.

Ces travaux peuvent être pris en charge par la collectivité.

Le devis établi par le SIDEGAV s'élève à 178 856,841€ HT, soit 214 628,17€ TTC.

Il est décidé de voter à bulletins secrets :

14 bulletins (11 membres présents et 3 procurations).

Résultats :

- 12 bulletins « non la commune ne peut pas prendre en charge les travaux de raccordement d'électricité »
- 2 bulletins « oui la commune prend en charge les travaux de raccordement d'électricité »

Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre en charge les travaux de raccordement d'électricité de la parcelle 98 route de Valenciennes à Verchain-Maugré.

N°2019/08/01-01

Levée de séance à 18h45

Certifié conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Marc GILLERON